



***Arrêté Municipal provisoire réglementant le
Stationnement et la circulation rue Docteur Levrat***

Le Maire de la Ville de NANTUA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411.1 et R 411.8,

Vu le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée les services techniques de la ville de Nantua,

Vu le bénéficiaire, la commune de Nantua,

Considérant que des travaux de taille des arbres le long de l'immeuble du Foulon nécessitent une interdiction de stationnement et une restriction de la circulation rue Docteur Levrat.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule, y compris les deux roues sera interdit sur le parking du Foulon (sous les arbres le long de la rue Docteur Levrat) du 02/03/2023 7h00 au 03/03/2023 17h00.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement sera déplacé et mis en fourrière.

ARTICLE 3 : La rue Docteur Levrat sera rétrécie du 02/03/2023 au 03/03/2023 au droit des travaux.

ARTICLE 4 : La circulation des véhicules, y compris les deux roues se fera par alternat piloté par panneaux.

ARTICLE 5 : Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité du demandeur qui restera responsable des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA

M. le Chef d'Agence du Conseil Général

M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

M. le Responsable de la Police Municipale

M. le Responsable des Services Techniques Municipaux

*Fait à NANTUA le 10 février 2023
Pour le Maire, empêché et par délégation,*

Jean-Michel LEGRAND, Adjoint délégué à l'urbanisme

